



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/18  
19 février 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-sixième réunion  
Montréal, 20-22 mars 2002

**COOPÉRATION BILATÉRALE**

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes :

<b>TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE BILATÉRALE</b>
Stratégie régionale pour le respect du Protocole de Montréal dans les pays insulaires du Pacifique	Australie
Projet de Plan de gestion de frigorigènes (PGF) en Bolivie	Canada
Élimination des substances appauvrissant le couche d'ozone – aide pour l'introduction de technologies sans SAO dans les secteurs de la réfrigération et de l'isolation en Albanie	République tchèque
Assistance pour l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone au Bélarus	République tchèque
Assistance pour la préparation de la mise à jour d'un Plan de gestion de frigorigènes (PGF) en Croatie	Suède

1. Cinq projets de coopération bilatérale représentant un total de 808 310 \$US ont été présentés à la 36<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif par les agences bilatérales de l’Australie, du Canada, de la République tchèque et de la Suède. Ce document comprend les projets présentés au Comité exécutif pour examen, par agence bilatérale.
2. Le tableau 1 résume la valeur et le nombre de demandes par agence bilatérale.

Tableau 1

**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE, PAR  
AGENCE BILATÉRALE (comprenant le coût des agences)**

<b>Agence bilatérale</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Nombre de projets</b>
Australie	311 880 \$US	1
Canada	450 530 \$US	1
République tchèque	45 200 \$US	2
Suède	20 700 \$US	1
<b>TOTAL</b>	<b>808 310 \$US</b>	<b>5</b>

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE

### Introduction

#### **PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE : Stratégie régionale pour le respect du Protocole de Montréal (788 700 \$US)**

3. Le tableau 2 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale de l'Australie pour un projet dans les pays insulaires du Pacifique. Cette demande ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de l'Australie pour 2002.

Tableau 2

#### **PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE ET RECOMMANDATION**

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Stratégie régionale pour le respect du Protocole de Montréal	Pays insulaires du Pacifique	276 000	En attente
Coûts de l'agence		35 880	
TOTAL		311 880	

### Sommaire du projet

4. Les gouvernements de Kiribati, des Îles Marshall, de Micronésie (États fédérés de Micronésie), de Palau, des Îles Salomon, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu proposent une stratégie régionale pour le respect du Protocole de Montréal (stratégie des pays insulaires du Pacifique (PIP)) représentant un coût total de 788 700 \$US aux fins d'examen à la 36<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. La stratégie des pays insulaires du Pacifique (PIP) a été proposée dans le cadre des Amendements au programme de travail du PNUE pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19).

5. La stratégie des pays insulaires du Pacifique (PIP) sera mise en œuvre conjointement par le gouvernement de l'Australie (276 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence) et le PNUE (512 700 \$US plus les coûts d'appui à l'agence). Les observations et les recommandations du Secrétariat figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. En attente.

**DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET**  
**BOLIVIE**

SECTEUR : Entretien de l'équipement de réfrigération      Consommation sectorielle de SAO (2000) : 67,6 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur : S.o.

**Titre des projets :**

- a) Mise en oeuvre du PGF : Assistance pour la préparation de la réglementation et des normes techniques
- b) Mise en oeuvre du PGF : Programme de sensibilisation du public sur les enjeux liés à la couche d'ozone
- c) Mise en oeuvre du PGF : Surveillance des activités du projet de PGF
- d) Mise en oeuvre du PGF : Programme de formation pour les agents de douanes et le personnel technique dans les municipalités
- e) Mise en oeuvre du PGF : Programme de formation des techniciens en réfrigération
- f) Mise en oeuvre du PGF : Programme de récupération et de recyclage, et programme de formation en récupération et en recyclage

Données relatives au projet	Plan de gestion des frigorigènes					
	a	b	c	d	e	f
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)						
Incidences du projet (tonnes PAO)						
Durée prévue du projet (mois)						
Montant initial demandé (\$US)	18 000	63 000	71 800	127 200	101 000	316 000
Coût final du projet (\$US)						
Coûts différentiels d'investissements a)	13 000	52 000	57 000	48 000	55 000	292 000
Fonds pour imprévus b)	0	0	0			
Coûts différentiels d'exploitation c)						
Coût total du projet (a+b+c)	13 000	52 000	57 000	48 000	55 000	292 000
Participation locale au capital (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Montant demandé (\$US)</b>	<b>13 000</b>	<b>52 000</b>	<b>57 000</b>	<b>48 000</b>	<b>55 000</b>	<b>292 000</b>
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)						
Confirmation du financement de contrepartie?						
Agence nationale de coordination	Comision Gubernamental del Ozono					
Agence d'exécution	Canada					

<b>Recommandations du Secrétariat</b>	a	b	c	d	e	f
Montant recommandé (\$US)	13 000	52 000	57 000	48 000	55 000	*
Incidences du projet (tonnes PAO)						
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)						
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	1 690	6 760	7 410	6 240	7 150	
Coût total pour le Fonds multilatéral	14 690	58 760	64 410	52 240	62 150	

\* À demander en 2003

## **DESCRIPTION DU PROJET**

Mise en oeuvre du (PGF) : Assistance pour la préparation de la réglementation et des normes techniques

Mise en oeuvre du PGF : Programme de sensibilisation du public sur les enjeux liés à la couche d'ozone

Mise en oeuvre du PGF : Surveillance des activités du projet de PGF

Mise en oeuvre du PGF : Programme de formation pour les agents de douanes et le personnel technique dans les municipalités

Mise en oeuvre du PGF : Programme de formation des techniciens en réfrigération

Mise en oeuvre du PGF : Programme de récupération et de recyclage, et programme de formation en récupération et en recyclage

### Renseignements sur le secteur

7. La consommation de CFC-12 en Bolivie a baissé de 78,5 tonnes PAO en 1995 à 67,6 tonnes PAO en 2000. Le CFC-12 est utilisé dans l'entretien des réfrigérateurs domestiques (25,6 tonnes PAO), de l'équipement de réfrigération industriel et commercial (8,4 tonnes PAO) et des climatiseurs d'automobile (33,6 tonnes PAO). Une faible quantité de CFC-11 (0,1 tonne PAO par année) est utilisée aux fins de nettoyage.

8. Les données recueillies pendant la formulation du projet de Plan de gestion de frigorigènes (PGF) révèlent qu'il y a environ 800 techniciens d'entretien en réfrigération au pays (dont 50 p. cent appartiennent au secteur formel). Environ 400 techniciens sont regroupés en six associations. Il y a 180 ateliers d'entretien au pays qui sont presque tous situés dans les 3 plus grandes villes au pays.

9. Le prix du CFC-12 en Bolivie est de 4,94 \$US/kg à l'heure actuelle, tandis que le HFC-134a se vend au pris de 10,48 \$US/kg.

### Réglementation sur les SAO

10. Le gouvernement de la Bolivie a émis plusieurs réglementations sur les SAO. Le gouvernement a émis un décret ministériel (n° 269/96) en 1996 proposant l'élimination complète du CFC-11 avant la fin de 1998 et l'élimination complète du CFC-12 et du CFC-115 avant la fin de 2000. Deux décrets ministériels ont été émis en 1997. Un de ceux-ci (n° 088/97) interdisait l'importation d'équipement à base de CFC et l'autre (n° 097/97) portait sur la création d'un répertoire des fabricants d'équipement de réfrigération et de techniciens d'entretien en réfrigération.

11. La résolution ministérielle n° 088/97 a été mise en place au début de 2000 seulement, grâce à la collaboration du Bureau des douanes nationales et de l'Institut de normalisation et de la qualité de la Bolivie. Aucun équipement à base de CFC-12 n'a été importé en Bolivie depuis l'entrée en vigueur de cette réglementation, il y a presque deux ans. Il existe des mesures de contrôle pour repérer les importations d'équipement à base de CFC (l'entreprise qui importe un tel équipement est tenue de la ré-exporter et de payer les frais).

12. La préparation d'un système d'émission de permis est en cours. Le cadre de réglementation devrait être mis au point en mars 2002, approuvé avant la fin avril 2002 et mis en vigueur en juin 2002. Le système d'émission de permis sera le mode de contrôle principal. Il comprend un nouveau calendrier d'élimination (qui remplace la résolution ministérielle n° 269/95 du 25 novembre 1996) qui sera mis en vigueur en coordination avec le Bureau des douanes nationales et les importateurs de SAO. Il y aura un examen supplémentaire des dispositions législatives existantes et/ou l'adoption de nouvelles dispositions législatives au cours de l'année.

13. Le projet de Plan de gestion de frigorigènes (PGF) a pour objet de réduire de 85 pour cent la consommation de CFC utilisés dans l'entretien de l'équipement de réfrigération avant la fin de 2007.

#### Projets déjà approuvés dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

14. Le Comité exécutif a approuvé un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes au mois d'octobre 1996 dans le cadre du programme de travail du PNUD, afin de récupérer et de recycler 13,8 tonnes PAO de CFC-12 par année. Le PNUD a rapporté à la 34<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif que l'équipement compris dans le projet a été distribué aux techniciens au mois d'août 2000 (50 appareils de récupération et 3 appareils de recyclage ont été distribués dans les trois plus grandes villes de la Bolivie) et que les activités de récupération et de recyclage de CFC ont débuté peu après.

15. Le Centre de l'ozone rapporte que les résultats du projet de récupération et de recyclage sont insatisfaisants à ce jour pour les raisons suivantes :

- a) Comme les appareils de récupération sont incapables de recycler la matière, celle-ci doit être entreposée, transportée et traitée dans un autre endroit, là où se trouve l'appareil de recyclage.
- b) Le nombre d'appareils fournis était insuffisant (50 appareils de récupération et 3 appareils de recyclage dans un secteur qui comprend 800 techniciens répartis dans 180 ateliers). De plus, les techniciens qui possèdent un appareil de récupération ne veulent pas le partager de crainte que l'appareil ne soit endommagé.
- c) Les incidences du projet de récupération et de recyclage (en matière de CFC à récupérer/recycler) ont été mal évaluées. Le taux de récupération moyen de CFC a été établi à 2 kg/mois par atelier.
- d) Les techniciens qui ne possèdent pas d'équipement de récupération ne sentent aucune appartenance au projet et, par conséquent, ne font aucun effort pour en améliorer les résultats.

#### Sous-projets du Plan de gestion de frigorigènes (PGF)

16. Le plan d'action ayant pour but de réaliser l'objectif du Plan de gestion de frigorigènes (PGF) comprend les sous-projets suivants :

- a) Un programme de formation des techniciens en réfrigération (101 000 \$US) : pour améliorer les techniques d'entretien des techniciens en réfrigération et pour sensibiliser davantage et augmenter le niveau de connaissance des techniciens d'entretien sur les enjeux liés à la couche d'ozone et la réglementation sur les SAO pertinente au pays. Il comprend également la mise en œuvre d'un programme d'accréditation des techniciens d'entretien. Les accréditations seront décernées par les préfectures ministérielles.
- b) Réseau de récupération et de recyclage (316 000 \$US) : pour préparer un programme de récupération et de recyclage (complémentaire) comprenant 30 appareils de récupération et de recyclage de climatiseurs d'automobiles, 20 appareils de récupération pour l'entretien d'équipement de réfrigération commercial et 150 pompes de récupération et équipement accessoire. Ce projet devrait donner lieu à la récupération directe de 14 tonnes PAO par année. La mise en œuvre du projet est prévue pour 2003.
- c) Programme de formation pour les agents de douanes et autres représentants du gouvernement (127 200 \$US) : pour former les agents de douanes sur les enjeux liés aux SAO, y compris les mesures d'identification et de contrôle des SAO et de l'équipement à base de SAO, afin d'assurer le respect du Protocole de Montréal. Cette activité comprend une demande pour des trousseaux d'identification de SAO.
- d) Programme de sensibilisation du public (63 000 \$US) : pour sensibiliser davantage le grand public aux enjeux liés à la couche d'ozone, pour encourager l'utilisation de frigorigènes sans SAO, et pour améliorer la mise en œuvre des programmes d'élimination des CFC par l'industrie.
- e) Assistance pour l'élaboration de réglementations sur les SAO et prestation de conseils juridiques au Centre de l'ozone sur la mise en œuvre du Plan de gestion de frigorigènes (PGF) (18 000 \$US).
- f) Surveillance, évaluation et contrôle de la consommation de SAO (71 800 \$US), comprenant la création d'un système d'information.

17. Le Centre de l'ozone, sous la supervision du sous-ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et du Développement forestier, coordonnera les activités à entreprendre en vertu du Plan de gestion de frigorigènes (PGF). Les composantes du projet seront mises en œuvre avec l'assistance du gouvernement du Canada.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

18. Le gouvernement de la Bolivie a présenté une proposition de projet de Plan de gestion de frigorigènes (PGF) accompagnée d'une lettre officielle déclarant que le Plan de gestion de frigorigènes (PGF) est fondé sur une étude complète de la consommation de CFC dans tous les sous-secteurs, et comprend la stratégie du gouvernement élaborée à partir de cette information.

Le Plan de gestion de frigorigènes (PGF) assurera le respect de l'échéance de réduction de 50 pour cent de l'an 2005 et de 85 pour cent de l'an 2007.

19. Le Secrétariat a aussi demandé à savoir si les conditions d'une mise en œuvre réussie des activités de récupération et de recyclage en Bolivie, comme par exemple les dispositions législatives, la formation des techniciens d'entretien et un prix convenable pour le CFC-12 ont été respectées. Le gouvernement de la Bolivie a informé le Secrétariat que la nouvelle réglementation ne permettra qu'aux techniciens enregistrés et accrédités qui ont terminé le programme de formation en voie d'élaboration par les instituts de formation technique compétents d'acheter des SAO (vierges ou recyclés). De plus, les activités de récupération et de recyclage ne seront mises en œuvre qu'après l'entrée en vigueur du système d'émission de permis, et les activités de récupération et de recyclage sur l'équipement de réfrigération fixe ne débiteront que lorsque le prix du CFC-12 se sera rapproché du prix des frigorigènes de remplacement. La Bolivie songe également à éliminer les taxes sur l'importation de produits écologiques, dont les frigorigènes de remplacement des CFC.

20. Le gouvernement de la Bolivie a également évalué les incidences (CFC à éliminer) possibles de la mise en œuvre du projet de Plan de gestion de frigorigènes (PGF). Le projet de Plan de gestion de frigorigènes (PGF) devrait entraîner l'élimination des quantités suivantes si les avances financières nécessaires se concrétisent et que l'équipement est livré à temps :

<b>Élément du PGF</b>	<b>Tonnes PAO éliminées d'ici 2005</b>	<b>Tonnes PAO éliminées d'ici 2007</b>
Formation et mise en pratique des bonnes pratiques	3	5
Formation et mise en pratique du programme de récupération et de recyclage	20	30
Formation des agents de douanes	8	12
Sensibilisation du public	7	10
Collecte de données et système d'information	2	3
<b>Réduction totale</b>	<b>40</b>	<b>60</b>

21. Le Secrétariat du Fonds a cherché à obtenir des explications sur le fondement de la demande pour de l'équipement de récupération et de recyclage supplémentaire, compte tenu du niveau de consommation de CFC et de sa répartition sectorielle. Le gouvernement du Canada a informé le Secrétariat que la demande pour 30 appareils de récupération et de recyclage pour les climatiseurs d'automobile est fondée sur le fait que le secteur des climatiseurs d'automobile ne faisait pas partie du projet de récupération et de recyclage approuvé en 1996. Le nombre d'appareils a été évalué selon le principe qu'un appareil de récupération et de recyclage pour les climatiseurs d'automobile pourrait récupérer et recycler environ une tonne de CFC-12 par année.

22. Le Secrétariat a aussi souligné que le coût total du projet de Plan de gestion de frigorigènes (PGF) pour la Bolivie (697 000 \$US pour les nouvelles activités de la proposition de Plan de gestion de frigorigènes (PGF) et 146 000 \$US pour le projet de récupération et de

recyclage approuvé par la 20<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif) dépassait le financement accordé en vertu de la décision 31/48 (c.-à-d. un maximum de 50 pour cent du montant accordé pour le Plan de gestion de frigorigènes (PGF) à l'origine ou, dans le cas d'un nouveau Plan de gestion de frigorigènes (PGF), une augmentation de 50 pour cent du coût total du projet au niveau de financement approuvé en général). Le gouvernement du Canada a accepté de modifier le niveau de financement du Plan de gestion de frigorigènes (PGF) (à 517 000 \$US comprenant 292 000 \$US pour le programme de récupération et de recyclage, et le programme de formation en récupération et recyclage).

23. Le coût total convenu du Plan de gestion de frigorigènes (PGF) dépasse 20 pour cent de la contribution du Canada en 2002. Par conséquent, le gouvernement du Canada proposera en 2003 une demande pour une composante secondaire en récupération et en recyclage au niveau de financement convenu (c.-à-d., 292 000 \$US plus 37 960 \$US en coûts d'appui à l'agence).

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

24. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets contenus dans le Plan de gestion de frigorigènes (PGF) de la Bolivie au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Mise en oeuvre du PGF : Assistance pour la préparation de la réglementation et des normes techniques	13 000	1 690	Canada
b)	Mise en oeuvre du PGF : Programme de sensibilisation du public sur les enjeux liés à la couche d'ozone	52 000	6 760	Canada
c)	Mise en oeuvre du PGF : Surveillance des activités du projet de PGF	57 000	7 410	Canada
d)	Mise en oeuvre du PGF : Programme de formation pour les agents de douanes et le personnel technique dans les municipalités	48 000	6 240	Canada
e)	Mise en oeuvre du PGF : Programme de formation des techniciens en réfrigération	55 000	7 150	Canada

25. Les projets ci-dessus ne dépassent pas 20 pour cent de la contribution du Canada en 2002. Par conséquent, le Trésorier doit déduire ces montants de la contribution du Canada au Fonds multilatéral pour 2002, sauf en ce qui concerne le sous-projet de récupération et de recyclage.

26. Le gouvernement du Canada devra présenter une nouvelle demande de financement du programme de récupération et de recyclage et du programme de formation en récupération et recyclage en 2003, au niveau de financement de 292 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 37 960 \$US.

## DEMANDES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

### Introduction

27. Le gouvernement de la République tchèque a présenté des projets de coopération bilatérale pour des projets en Albanie et au Bélarus.

28. Le tableau 3 présente un sommaire des demandes de la République tchèque par titre de projet, pays, montant demandé et montant recommandé. Le montant total demandé ne dépasse par 20 pour cent de la contribution de la République tchèque pour 2002.

Tableau 3

### PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)	Coûts à l'agence (\$US)
Élimination des substances appauvrissant le couche d'ozone – aide pour l'introduction de technologies sans SAO dans les secteurs de la réfrigération et de l'isolation	Albanie	20 000	En attente	2 600
Assistance pour l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone	Bélarus	20 000	Retiré	2 600
Total partiel		40 000		
Coûts d'appui à l'agence		5 200		
TOTAL		45 200	En attente	

### **ALBANIE : Élimination de la consommation de CFC et de HCFC (20 000\$US)**

#### Sommaire du projet

29. Le projet a pour but de former les entreprises en réfrigération sur les technologies de remplacement afin de créer un secteur de production sans SAO. La République tchèque prévoit exécuter le projet en faisant appel aux services d'une entreprise tchèque qui possède une solide expérience dans le domaine des chambres frigorifiques utilisées pour les soins de la santé (entreposage des produits pharmaceutiques, du plasma sanguin et des produits alimentaires) dans cette région du pays

#### Objectif du projet

30. Le projet a pour objectif de prêter une assistance à l'Albanie en fournissant de l'information et en offrant une démonstration des technologies de remplacement aux techniciens d'entretien en réfrigération. Le projet prévoit également un appui technique pour les producteurs domestiques éventuels d'isolant en mousse de polyuréthane rigide.

Description du projet

31. Le projet a une durée de deux ans et comprend les étapes suivantes :

- Formation des techniciens d'entretien sur les nouvelles tendances en techniques de réfrigération et d'isolation
- Approvisionnement en appareils pilotes/échantillons qui serviront à assurer la formation pratique et la démonstration des activités d'entretien
- Livraison de congélateurs à air pulsé pilotes pour l'industrie de l'alimentation et d'une formation sur l'assemblage et l'entretien à l'intention des techniciens en réfrigération
- Coopération/soutien lors de l'introduction de la production de pièces en mousse rigide en Albanie
- Évaluation du projet, traitement du rapport final

Observations du Secrétariat du Fonds

32. Le gouvernement de la République tchèque a été informé que le programme de pays/Plan de gestion de frigorigènes (PGF) de l'Albanie est encore en cours de préparation. On lui a demandé de retirer le projet et de le présenter dans le contexte du programme de pays lorsque celui-ci sera mis au point. Le Secrétariat attend la réponse de la République tchèque au moment d'écrire ces lignes.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

33. En attente.

**BÉLARUS : Assistance pour l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone**

34. Retiré.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE

### Introduction

35. Le tableau 4 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale de la Suède pour un projet en Croatie. Cette demande ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de la Suède pour 2002.

Tableau 4

### PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Assistance pour la préparation de la mise à jour d'un PGF	Croatie	18 750	15 000
Coûts d'appui à l'agence		1 950	1 950
TOTAL		20 700	16 950

### **CROATIE : Préparation de la mise à jour d'un Plan de gestion de frigorigènes (PGF) (18 750 \$US)**

36. Le gouvernement de la Suède présente une demande pour la mise à jour du Plan de gestion de frigorigènes (PGF) de la Croatie en vertu de la décision 31/48. Cette demande est accompagnée d'un rapport périodique sur l'état des travaux entrepris dans le cadre des sous-projets approuvés à l'intérieur du Plan de gestion de frigorigènes (PGF), comme l'exige la décision 33/13. Une justification écrite du gouvernement de la Croatie expliquant le lien entre les activités supplémentaires et les obligations d'élimination du Plan de gestion de frigorigènes (PGF) est également fournie.

### Observations du Secrétariat du Fonds

37. Le Secrétariat a souligné que la demande de 3 750 \$US pour parer contre les fluctuations de la devise comprise dans la proposition de projet ne constitue par un coût différentiel. Le gouvernement de la Suède a accepté de modifier le coût du projet en conséquence.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

38. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet ci-dessus et des coûts d'appui au niveau de financement indiqué dans le tableau 4 ci-dessus. Le Trésorier devrait déduire ces montants de la contribution de la Suède au Fonds multilatéral pour 2002.